



VILLE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

MON & ENFANT SON ANNÉE SCOLAIRE

25/26





le MOT DU MAIRE

JEAN CAYRON

Maire de Roquebrune-sur-Argens

Chères familles, chers parents,

La rentrée scolaire est toujours un moment important pour chacun d'entre nous, petits et grands. C'est un moment de découvertes, de rencontres et, bien sûr, de nouveaux apprentissages.

À cette occasion, la commune a préparé ce guide pratique pour vous accompagner dans cette nouvelle année scolaire, en vous présentant l'ensemble des services que nous mettons à votre disposition tout au long de l'année.

Que votre enfant ait entre 0 et 3 ans, qu'il soit en maternelle, en primaire, ou qu'il fréquente le collège, vous trouverez dans ce guide toutes les informations utiles pour optimiser sa rentrée et faciliter son quotidien.

La commune met à disposition des services variés et adaptés à chaque étape de la scolarité, visant à favoriser la réussite scolaire, mais aussi l'épanouissement personnel et social des enfants et des adolescents.

Des structures d'accueil pour les plus jeunes, des activités éducatives, culturelles et sportives pour les élèves des écoles primaires, ainsi que des projets pour les collégiens et jeunes adultes : chaque service est pensé pour répondre aux besoins spécifiques de vos enfants.

Ces services, assurés par des agents municipaux qualifiés et engagés, sont adaptés aux besoins des enfants, des adolescents et des familles.

Nos agents municipaux, œuvrent au quotidien pour garantir des conditions d'accueil et d'apprentissage optimales, en période scolaire comme extrascolaire.

Ces services sont pensés pour favoriser l'épanouissement de vos enfants, tout en répondant à vos besoins en tant que parents.

Pour vous aider à mieux vous repérer et organiser la rentrée, nous avons également créé une fiche « poster » récapitulant les services proposés, par âge et par niveau scolaire. Vous pourrez la télécharger et l'imprimer sur notre site internet : www.roquebrune.com/publications/plaquette-rentree-scolaire.

Je souhaite à toutes les familles une excellente rentrée scolaire et vous assure que la commune reste pleinement mobilisée pour accompagner le bien-être et la réussite de chaque enfant, tout au long de l'année.

Bien cordialement.

LA SEMAINE ET SES TEMPS PÉRISCOLAIRES

L'accueil avant et après l'école

Ces accueils se déroulent tous les jours de classe, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 dans chacune des écoles maternelles et élémentaires.

L'encadrement est assuré par du personnel municipal d'animation, sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial de chaque foyer.

Le temps méridien

Il est organisé tous les jours d'école et comprend un temps de restauration collective et une surveillance des enfants dans la cour afin qu'ils puissent s'amuser et se ressourcer avant la reprise des cours.

En maternelle, les enfants de petite section bénéficient d'un temps d'accompagnement à l'endormissement.

En élémentaire, des activités sportives ou culturelles sont organisées « hors les murs ».

Le Centre de loisirs du mercredi

Proposé à la demie-journée (le matin avec repas, l'après-midi sans repas mais avec goûter) ou à la journée avec repas et goûter, il favorise la vie en collectivité, la découverte de nouvelles activités et de l'environnement de l'enfant.

L'inscription s'effectue en début d'année scolaire, mais il est possible, selon les places disponibles, de s'inscrire en cours d'année, selon l'évolution de vos besoins.

LES INSCRIPTIONS VIA L'ESPACE CITOYEN

Un seul portail numérique pour la scolarité

Ce portail - espace citoyen est disponible 24h/24 et 7j/7. Grâce à celui-ci, vous pouvez réaliser la plupart des démarches en ligne depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Pour les nouveaux arrivants, un dossier unique est disponible sur ce portail, ou aux guichets dans les mairies (mairie d'honneur, mairies annexes des Issambres et de la Bouverie). Le dossier est à retourner complété au « guichet unique ». Vos codes d'accès vous seront envoyés par mail.

Seuls les dossiers complets donneront lieu à une inscription

Cet espace vous permet

- d'effectuer une démarche de pré-inscription en crèche
- d'inscrire vos enfants à la **restauration scolaire**,
- d'inscrire vos enfants aux **activités périscolaires**,
- de modifier vos **calendriers** dans les délais impartis,
- de **signaler une absence** à une ou plusieurs activités
- de **payer en ligne** par carte bancaire...

Le guichet unique assure un suivi personnalisé à toutes vos demandes dans les meilleurs délais. Vous pouvez retrouver toutes vos demandes dans votre espace citoyen.

Le Guichet Unique

Le portail ne remplace pas l'**accueil physique** (en mairie d'honneur et dans les mairies annexes de la Bouverie et des Issambres).

En fonction de votre demande, l'agent d'accueil vous accompagne à l'utilisation de votre espace citoyen.

Vous pouvez y **réaliser et valider l'ensemble de vos formalités « Famille »**.

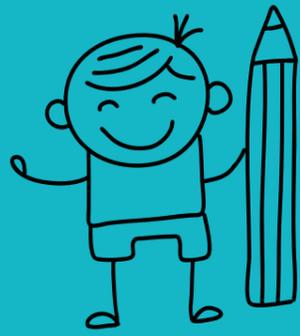
Guichet Unique - 04 94 19 59 59
Mairie d'honneur du Village - parking des Artichauts
guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr
 du lundi au jeudi - 8h-12h et 13h30-17h30
 le vendredi 8h-12h et 13h30-16h30

Mairie annexe de la Bouverie - 04 94 19 50 28
 lundi, mardi et jeudi - 8h30-12h et 13h30-17h
 mercredi 8h30-12h - vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Mairie annexe des Issambres - 04 94 55 07 16
 du lundi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h
 vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30



Les écoles à Roquebrune en quelques chiffres

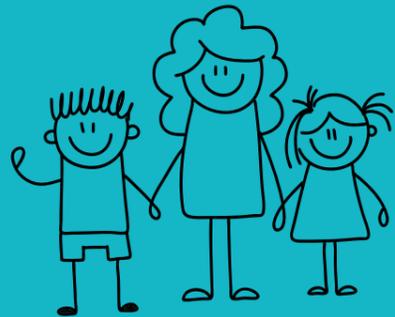


dont **526**
en maternelles
Effectifs 2024-2025

Effectifs 2024-2025
1481
élèves



et **955**
en élémentaires
Effectifs 2024-2025



3
groupes
scolaires

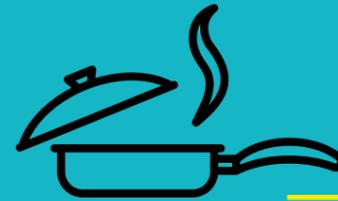
6
écoles

59
classes

189 000
repas servis
pour l'année
2024-2025



22%
du budget 2025 de
la Ville consacrés
à l'éducation et
à la petite enfance



2025-2026

127

agents assurant l'accueil
et le fonctionnement
scolaire, péri-extra-scolaire

20 ATSEM **3** agents polyvalents

26 agents de restauration

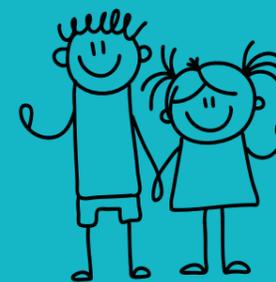
78 animateurs (dont aide aux devoirs)



2024-2025
près de
450
inscrits
en **centre
de loisirs
du mercredi**

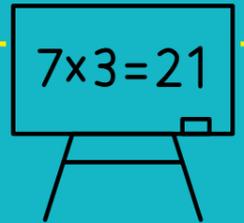


places illimitées en
accueil périscolaire
accueil du matin
accueil du soir



2024-2025
145 places
proposées à
**l'aide aux
devoirs**

$7 \times 3 = 21$



Environ
1.25M€
de budget

temps scolaires,
périscolaires et
extra-scolaires,
hors travaux.



J'AI ENTRE 0 ET 3 ANS

LES SERVICES DE LA VILLE PROPOSENT

Le pôle Petite Enfance est géré
par le Centre Communal
d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Toutes les informations sur
www.roquebrune.com
Onglets : Votre quotidien/ Famille/
Petite enfance

C.C.A.S. - 04 94 44 51 36
ccas@mairie-roquebrune-argens.fr

ACCUEIL EN CRÈCHES

4 structures municipales

réparties sur les 3 pôles
7h30>18h30 - lundi>vendredi

.....
fermetures : vacances de
Noël + 3 semaines
au mois d'août

Pôle Petite Enfance - 04 94 40 51 56 creches@mairie-roquebrune-argens.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Accueil de l'enfant et de son assistant maternel par une profession- nelle diplômée

Sorties, jardin pédagogique,
motricité, éveil, conseils...
9h>12h - lundi, mardi
jeudi & vendredi -
Perrussier

06 32 79 72 46 - ram@mairie-roquebrune-argens.fr

ASSISTANTS MATERNELS

Listing des assistants maternels agréés sur la Commune

sur le site de la Ville
onglet > Votre quotidien
> Famille
> Petite enfance

06 32 79 72 46 - ram@mairie-roquebrune-argens.fr

RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

LE RELAIS PETITE ENFANCE organise des rencontres avec le foyer sénior «Le Jas de Callian»

CRÈCHES & RELAIS PETITE ENFANCE

Intervenants extérieurs

Motricité, éveil,
lecture, musique,
communication
gestuelle...

Des activités pédagogiques encadrées
par des professionnels diplômés.

JE SUIS EN MATERNELLE

LES SERVICES
DE LA VILLE
PROPOSENT



LE TEMPS MÉRIDIEN

**Encadrement
éducatif
des enfants**
11h30>13h20

.....
**Accueil à la
restauration**

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

**Accueil
périscolaire**
7h30>8h20
16h30>17h45>18h30
**Ateliers
Pédagogiques**
16h30>17h45

SPORT À L'ÉCOLE

Natation
pour les
Grandes sections
Atelier encadré
par le Service
des Sports
pas d'inscription
préalable

LE TEMPS DU MERCREDI

Accueil
en centres de loisirs
sur les groupes scolaires
des trois pôles
7h30>18h30
- le matin avec repas inclus
- à la journée repas
et goûter inclus
- l'après-midi sans
repas avec goûter

PENDANT LES VACANCES

**Accueil
extrascolaire**
sur les groupes scolaires
des trois pôles
7h30>18h30
à la semaine
repas et goûter inclus
.....
fermeture : 1 semaine
(vacances Noël)

JE SUIS EN CP-CE1

LES SERVICES
DE LA VILLE
PROPOSENT

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

**Accueil
périscolaire**
7h30>8h20
16h30>17h45>18h30
Ateliers Pédagogiques
16h30>17h45
Aide aux devoirs
16h30>17h45

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

LE TEMPS MÉRIDIEN

**Encadrement
éducatif
des enfants**
11h30>13h30
12h>14h pour la Bouverie
.....
**Accueil - restauration
ateliers pédagogiques
et sportifs**

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT À L'ÉCOLE

Natation
pour les
CE1

Atelier assuré par les
éducateurs sportifs
municipaux en
coordination avec
les enseignants

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT APRÈS L'ÉCOLE

**Ecole
Municipale
des Sports**
dans les groupes
scolaires et autres
infrastructures
communales
16h30>17h45
présence obligatoire
jusqu'au terme
de l'activité

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr

LE TEMPS DU MERCREDI

Accueil
en centres de
loisirs sur les groupes
scolaires des 3 pôles
7h30 (max. 9h) >18h30
min.17h)
- à la journée
repas et goûter inclus
- le matin avec repas
- l'après-midi
goûter inclus

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

PENDANT LES VACANCES

**Accueil
extrascolaire**
en centres de
loisirs sur les groupes
scolaires des 3 pôles
7h30 (max. 9h) >18h30
à la semaine
repas et goûter inclus
sauf 1 semaine
durant vacances
noël

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

Initiation Piscine

lundi : Village
jeudi : Issambres
vendredi : Bouverie
16h30>18h15
(18h pour le Village)
en cycles scolaires
1 & 5

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr





JE SUIS EN CE2-CM1-CM2

LES SERVICES DE LA VILLE
PROPOSENT

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

**Accueil
périscolaire**

7h30>8h20
16h30>18h30

**Ateliers Pédagogiques
& Aide aux devoirs**

16h30>17h45
présence obligatoire
jusqu'au terme
de l'atelier

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

LE TEMPS MÉRIDIEN

**Encadrement
éducatif des enfants**

11h30>13h30
12h>14h pour la Bouverie

**Accueil - restauration
ateliers pédagogiques
et sportifs**

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT À L'ÉCOLE

NATATION pour
CE1

.....
VTC pour les CE2

.....
ESCALADE & NATATION
pour les CM1

.....
VOILE pour les CM2

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr

LE TEMPS DU MERCREDI

Accueil

en centres de
loisirs sur les groupes
scolaires des 3 pôles

7h30 - max. 9h >18h30 - min. 17h
- à la journée goûter
et repas inclus
- matin repas inclus
- après-midi sans
repas goûter
compris

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT LE MERCREDI

«Sport
nature»

Ecole Municipale
des Sports

sur les groupes
scolaires et autres
infrastructures communales
9h>12h

présence obligatoire
jusqu'au terme
de l'atelier

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr

PENDANT LES VACANCES

**Accueil
extrascolaire**

en centres de loisirs sur les
groupes scolaires des 3 pôles
7h30 (9h max.) >18h30
à la semaine repas & goûter inclus

Stages Multisports
7h30>18h30

**Nouveauté pour les CM2
vacances d'automne**
Séjours Multisports
dans l'Estérel

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT APRÈS L'ÉCOLE

**Ecole
Municipale
des Sports**

sur les groupes
scolaires et autres
infrastructures communales

16h30>17h45
présence obligatoire
jusqu'au terme
de l'atelier

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr

«Evolu»
Piscine cycles 1-5
mardi : Bouverie
jeudi : Village &
Issambres
16h30>18h15

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - 04 94 19 59 59 - guichetunique@mairie-roquebrune-argens.fr

**COLONIE
DE VACANCES
POUR LES CM1-CM2
en Ardèche
Juillet 2026**

04 98 23 40 43 - maison desservices@mairie-roquebrune-argens.fr

JE SUIS AU COLLÈGE

LES SERVICES
DE LA VILLE
PROPOSENT

LE TEMPS MÉRIDIEN

Intervention
éducative
et sportive
au Collège

11h30>13h30

PÉRIODES SCOLAIRES

MAISON
DES JEUNES
Village - Bouverie
Issambres

11h>18h30
possibilité d'ouvertures
samedi et soirée
(en fonction de l'âge)

MERCREDI APRÈS-MIDI

EVASION
SPORTS
Activités
Multi-Nature
Pour les élèves
scolarisés
en 6^e et 5^e

LE TEMPS DU MERCREDI

MAISON
DES JEUNES
Village - Bouverie
Issambres

Mercredi
11h>18h30

PENDANT LES VACANCES

MAISON
DES JEUNES
Village - Bouverie
Issambres

du lundi au vendredi
9h>18h30
avec bases sportives
et loisirs - possibilité
d'ouvertures
samedi et soirée

PENDANT LES VACANCES

STAGES
MULTISPORTS
Pour les élèves
scolarisés en 6^e et 5^e
7h30>18h30
Nouveauté : 6^o - 5^o
vacances d'automne
Séjours Multisports
dans l'Estérel

COLONIE
DE VACANCES

en Ardèche
Juillet 2026





ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

Maison des Services et de la Jeunesse

8h30>12h30 - 13h30>17h
Accès à des infos sur
le logement, l'emploi, les
droits... ainsi qu' à un espace
de coworking avec WIFI
créa CV + lettre motivation
188, boulevard
Kennedy

DISPOSITIFS SOCIAUX

**Bourse
au Permis
de conduire
Bourse
au B.A.F.A.
Bourses au B.N.S.S.A.
& permis bateau
dès novembre
prochain**

JUSQU'À 17 ANS

MAISON DES JEUNES Village - Bouverie Issambres

Vacances scolaires
du lun. au ven. - 9h>18h30
pour +16 ans - 18h30>23h
périodes scolaires
12h>18h30

ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Une participation permet
de bénéficier de la gratuité
pour une activité
organisée par le Pôle
Jeunesse de la Ville.

COLONIE DE VACANCES

en Ardèche
Juillet 2026

ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ

ATELIERS CARDIO-BOXE

Bénéfiques pour
le mental, la gestion du
stress et la confiance en soi.

mardi et vendredi
12h>13h30
mercredi soir
20h>22h30

J'AI ENTRE 15 ET 25 ANS

**LES SERVICES DE LA VILLE
PROPOSENT**

Règlement intérieur & Tarifs

Téléchargeable sur le portail citoyen
www.espace-citoyen.net
>édition de documents>guichet unique

Activités du mercredi

Les inscriptions aux accueils collectifs de mineurs du mercredi s'effectuent à l'année et sont modifiables.
Trois types d'accueils sont proposés :
- à la journée (repas et goûters inclus),
- à la demi-journée avec repas (uniquement en matinée)
- à la demi-journée sans repas et avec goûters (après-midi).

Un ticket journalier peut être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué par la Décision Municipale en vigueur dans la limite de un par mois.

Les inscriptions à l'Ecole Municipale des Sports du mercredi sont annuelles et modifiables.

Activités périscolaires - hors mercredi

Accueil du matin - Aide aux devoirs - Accueil du soir*
Ecole Municipale des Sports* du Soir
l'inscription est annuelle et modifiable

*Pour les activités concernées, la tarification tient compte du goûter

Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire.

Toute modification devra être effectuée sur le portail citoyen huit jours avant le jour du changement souhaité.

Accueils extrascolaires - pendant les vacances

Les inscriptions aux activités extrascolaires des petites et grandes vacances s'effectuent à la semaine, dans la limite des places disponibles. Et pour l'été 4 semaines maxi.

L'inscription se fait pour chaque période dans un délai d'un mois environ avant le début des activités, et s'effectue à la semaine. L'accueil est proposé avec repas et goûter inclus.

La restauration collective

Les inscriptions pour la restauration scolaire sont annuelles et modifiables.

Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire.

Toute modification devra être effectuée sur l'espace citoyen, trois jours avant le jour du changement souhaité. Un ticket journalier peut aussi être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué par la décision municipale en vigueur.

Le dossier d'Inscription Unique

La constitution d'un dossier Unique par famille et par enfant est obligatoire pour :
- Les accueils périscolaires (matins-soirs, mercredis, vacances, l'aide au devoirs, restauration scolaire, l'école Municipale des sports,).
- Les accueils extra-scolaires (vacances, séjours, accueil des jeunes).
-L'école Municipale des Arts.

Les pièces justificatives sont à fournir pour la constitution d'un dossier unique :

- Pour les activités municipales : pour les nouveaux arrivants et pour les familles hors-commune, ou enfants non inscrits dans une école de la Commune.

- Pour les activités municipales : pour le renouvellement annuel

- Pour une inscription scolaire.

Liste des pièces justificatives à fournir pour la constitution d'un dossier unique :

consultable sur le portail citoyen

www.espace-citoyen.net

>édition de documents
>guichet unique
>règlement intérieur
- p.8 - article 3.5

Année scolaire 2025-2026

JOURS

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

Restauration scolaire

HORAIRES

Village et Issambres
11h30 - 13h30
Bouverie 12h - 14h

REPAS

classique végétarien
substitution

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRIT

Tarif forfaitaire

TICKET JOURNALIER

Tarif forfaitaire

Accueils périscolaires - avant et après école

ACTIVITÉS

Accueil du Matin
Accueil du Soir
Ateliers pédagogiques
Aide aux devoirs
Ecole Municipale des Sports (non inscrits non acceptés)

HORAIRES

7h30 - 8h20
16h30-17h45-18h30
16h30-17h45
16h30-17h45
16h30-17h45

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRITS

Tarif forfaitaire
Tarif forfaitaire
Tarif forfaitaire
non acceptés
non acceptés

PÉNALITÉS DE RETARD

montant forfaitaire (en plus du tarif de la séance)

Accueils Périscolaires - le mercredi

ACTIVITÉS

Accueil de Loisirs (non-inscrits acceptés mais majoration) de 3 à 11 ans
Sport Nature
CE2-CM1-CM2

HORAIRES

7h30 (9h max.) - 18h30 (17h min.)
7h30 - 13h30
13h30 - 18h30
9h - 12h

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRITS

non acceptés

PÉNALITÉS DE RETARD

montant forfaitaire (en plus du tarif de la séance)

Accueils extrascolaires - Vacances

ACTIVITÉS

Accueil de Loisirs & Stages multisports

HORAIRES

7h30 (9h max.)
18h30 (17h min.)

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRITS

Accueil de loisirs acceptés mais avec majoration
Stages Multisports non-acceptés

PÉNALITÉS DE RETARD

montant forfaitaire (en plus du tarif de la séance)

Maison des Jeunes

ACTIVITÉS

de 11 à 17 ans

TARIFS

Adhésion annuelle : 5 € (non remboursable)

Modalités de paiement

Le règlement pourra être effectué :

- en numéraire* pour les montants inférieurs à 300€ auprès de la régie de recettes du Guichet Unique,
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la régie de recettes multiservices,
 - en prélèvement automatique,
 - en carte bancaire,
- par paiement en ligne via le portail

*Les règlements en espèces ou C.E.S.U doivent être remis en main propre au régisseur, son suppléant ou à son mandataire. Avec le règlement doit être joint le coupon situé au bas de la facture.

L'accompagnement **éducatif** municipal

GUICHET UNIQUE

04 94 19 59 59

guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

C.C.A.S. - POLE PETITE ENFANCE

crèches : 04 94 40 51 56

creches@mairie-roquebrune-argens.fr

Relais Petite Enfance :

06 32 79 72 46

ram@mairie-roquebrune-argens.fr

DIRECTION EDUCATION

04 94 19 59 59

CULTURE-PATRIMOINE

04 94 19 59 47

mediatheque.bouverie@orange.fr

04 98 11 36 85

patrimoine@mairie-roquebrune-argens.fr

DIRECTION JEUNESSE

04 94 19 59 59

jtamba@mairie-roquebrune-argens.fr

MAISON DES SERVICES

04 94 19 59 09

maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

Informations - Inscriptions - dérogations.

Facturation pour toutes les activités des 0-17 ans

Accueil en Mairie d'Honneur et dans les mairies annexes

Gestion des crèches et du Relais Petite Enfance

Gestion de la restauration scolaire, du jardin pédagogique et de l'instruction à domicile, aide aux devoirs...

Activités péri et extrascolaires (3-11 ans), mercredis

Gestion des services - Médiathèques et Patrimoine, École Municipale des Arts

Gestion des Maisons des Jeunes et Temps Extrascolaires (petites et grandes vacances + séjours)

Bourses au permis de conduire, au BAFA, au BNSSA et au permis bateau à partir de novembre prochain. Dispositifs d'aides - accompagnement individuel ou collectif - Chantier éducatif et solidaire - Permanence Mission Locale et autres partenaires d'insertion



CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

| SEPT. 2025 | OCT. 2025 | NOV. 2025 | DÉC. 2025 | JANV. 2026 | FÉV. 2026 | MARS 2026 | AVRIL 2026 | MAI 2026 | JUIN 2026 | JUIL. 2026 | AOÛT 2026 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|------------|-----------|
| L 1 RENTRÉE | M 1 | S 1 | L 1 | J 1 | D 1 | D 1 | M 1 | V 1 | L 1 | M 1 | S 1 |
| M 2 | J 2 | D 2 | M 2 | V 2 | L 2 | L 2 | J 2 | S 2 | M 2 | J 2 | D 2 |
| M 3 | V 3 | L 3 | M 3 | S 3 | M 3 | M 3 | V 3 | D 3 | M 3 | V 3 | L 3 |
| J 4 | S 4 | M 4 | J 4 | D 4 | M 4 | M 4 | S 4 | L 4 | J 4 | S 4 | M 4 |
| V 5 | D 5 | V 5 | V 5 | L 5 | J 5 | J 5 | D 5 | M 5 | M 5 | D 5 | M 5 |
| S 6 | L 6 | J 6 | S 6 | M 6 | V 6 | V 6 | L 6 | M 6 | S 6 | L 6 | J 6 |
| D 7 | M 7 | V 7 | D 7 | M 7 | S 7 | S 7 | M 7 | J 7 | D 7 | M 7 | V 7 |
| L 8 | M 8 | S 8 | L 8 | J 8 | D 8 | D 8 | M 8 | V 8 | L 8 | M 8 | S 8 |
| M 9 | J 9 | D 9 | M 9 | V 9 | L 9 | L 9 | J 9 | S 9 | M 9 | J 9 | D 9 |
| M 10 | V 10 | L 10 | M 10 | S 10 | M 10 | M 10 | V 10 | D 10 | M 10 | V 10 | L 10 |
| J 11 | S 11 | M 11 | J 11 | D 11 | M 11 | M 11 | S 11 | L 11 | J 11 | S 11 | M 11 |
| V 12 | D 12 | M 12 | V 12 | L 12 | J 12 | J 12 | D 12 | M 12 | V 12 | D 12 | M 12 |
| S 13 | L 13 | J 13 | S 13 | M 13 | V 13 | V 13 | L 13 | M 13 | S 13 | L 13 | J 13 |
| D 14 | M 14 | V 14 | D 14 | M 14 | S 14 | S 14 | M 14 | J 14 | D 14 | M 14 | V 14 |
| L 15 | M 15 | S 15 | L 15 | J 15 | D 15 | D 15 | M 15 | V 15 | L 15 | M 15 | S 15 |
| M 16 | J 16 | D 16 | M 16 | V 16 | L 16 | L 16 | J 16 | S 16 | M 16 | J 16 | D 16 |
| M 17 | V 17 | L 17 | M 17 | S 17 | M 17 | M 17 | V 17 | D 17 | M 17 | V 17 | L 17 |
| J 18 | S 18 | M 18 | J 18 | D 18 | M 18 | M 18 | S 18 | L 18 | J 18 | S 18 | M 18 |
| V 19 | D 19 | V 19 | V 19 | L 19 | J 19 | J 19 | D 19 | M 19 | V 19 | D 19 | M 19 |
| S 20 | L 20 | J 20 | S 20 | M 20 | V 20 | V 20 | L 20 | M 20 | S 20 | L 20 | J 20 |
| D 21 | M 21 | V 21 | D 21 | M 21 | S 21 | S 21 | M 21 | J 21 | D 21 | M 21 | V 21 |
| L 22 | M 22 | S 22 | L 22 | J 22 | D 22 | D 22 | M 22 | V 22 | L 22 | M 22 | S 22 |
| M 23 | J 23 | D 23 | M 23 | V 23 | L 23 | L 23 | J 23 | S 23 | M 23 | J 23 | D 23 |
| M 24 | V 24 | L 24 | M 24 | S 24 | M 24 | M 24 | V 24 | D 24 | M 24 | V 24 | L 24 |
| J 25 | S 25 | M 25 | J 25 | D 25 | M 25 | M 25 | S 25 | L 25 | J 25 | S 25 | M 25 |
| V 26 | D 26 | V 26 | V 26 | L 26 | J 26 | J 26 | D 26 | M 26 | V 26 | D 26 | M 26 |
| S 27 | L 27 | J 27 | S 27 | M 27 | V 27 | V 27 | L 27 | M 27 | S 27 | L 27 | J 27 |
| D 28 | M 28 | V 28 | D 28 | M 28 | S 28 | S 28 | M 28 | J 28 | D 28 | M 28 | V 28 |
| L 29 | M 29 | S 29 | L 29 | J 29 | D 29 | D 29 | M 29 | V 29 | L 29 | M 29 | S 29 |
| M 30 | J 30 | D 30 | M 30 | V 30 | L 30 | L 30 | J 30 | S 30 | M 30 | J 30 | D 30 |
| V 31 | S 31 | L 31 | V 31 | D 31 | M 31 | M 31 | D 31 | V 31 | L 31 | V 31 | L 31 |

© Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Décembre 2022



Guichet Unique

guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

04 94 19 59 59